



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'ALLIER

COMMUNE DE CREUZIER-LE-VIEUX

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 09 AVRIL 2024
(Article L. 2121-15 modifié du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le 09 avril 2024, le Conseil Municipal de la commune de Creuzier-le-Vieux, convoqué le 29 mars 2024, s'est réuni à 19h15 en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Bernard CORRE, Maire.

Présents : M. CORRE Bernard (*Maire*), Mme BOUILLON, M. CORRE Daniel, Mme SOARES, M. QUAIRE, Mme JAYAT, (*Adjoints*), M. CROUZIER, Mme GAILLE, M. FAYET, Mme BRADEL, M. GODEFROY, M. MARQUIS, Mme PORTEJOIE, M. GOUGAT, M. BUCK, Mme GONDAT, Mme ARNOUX, M. AMOUR, Mme FINAT, M. LEDET, Mme RICHE, Mme ALVES

Représenté : M. BERTIN, qui avait donné pouvoir à Mme FINAT

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 22
Nombre de votes : 23
Le quorum de 12 membres est atteint

Ordre du jour :

I – Approbation du procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024

II - Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2023

III - Délibérations

Budget communal

- 1 Approbation du Compte de Gestion 2023 ;
- 2 Approbation du Compte Administratif 2023 et affectation des résultats ;
- 3 Vote des taxes locales 2024 ;
- 4 Vote du Budget Primitif 2024 ;
- 5 Demandes de subventions auprès du Conseil départemental ;
- 6 Demande de subvention « Plan 5 000 équipements – Génération 2024 » - Agence Nationale du Sport.

Personnel communal

- 7 Emploi saisonnier ;
- 8 Accroissement temporaire d'activité.

Enfance

- 9 Tarification des services périscolaire, garderie et accueil du mercredi.

IV – Questions diverses

La séance ouverte, M. Hadrien FAYET a été élu Secrétaire de séance

En préambule, Monsieur le Maire fait part, aux membres du Conseil Municipal, de la présence de Madame Cécilia JACQUET, nouvelle Directrice Générale des Services de la Commune de Creuzier-le-Vieux.

I - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2024

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité.

II - COMMUNICATION DE L'ÉTAT RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS PERÇUES PAR LES ÉLUS EN 2023

Le tableau récapitulatif des indemnités perçues au titre de l'année 2023 fait état des montants suivants :

FONCTIONS	MONTANTS BRUT PERCUS EN 2023
MAIRE	17 034,00 €
ADJOINTS	30 417,90 €
CONSEILLERS DELEGUES	21 900,90 €
ELUE COMMUNALE A VICHY COMMUNAUTE	13 627,20 €

Les membres du Conseil Municipal sont informés des montants bruts totaux des indemnités perçues par les élus en 2023.

III – DÉCISIONS

BUDGET COMMUNAL

III.1 – Approbation du Compte de Gestion – exercice budgétaire 2023 (Délibération n°2024-0201)

M. le Maire rappelle que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes domptable à l'ordonnateur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

III.2 – Approbation du Compte Administratif – exercice budgétaire 2023 (Délibération n°2024-0202)

M. le Maire expose les résultats de l'exercice budgétaire 2023, qui s'établissent comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
Recettes	3 404 780,18 €	1 661 842,38 €
Dépenses	2 893 799,53 €	2 231 925,88 €
Excédent	510 980,65 €	
Déficit		- 570 083,50 €
Report antérieur	560 584,03 €	241 322,16 €
Résultat cumulé	1 071 564,68 €	- 328 761,34 €
Autofinancement Suivant délibération du CM 1068	644 475,90 €	
Résultat final de clôture	427 088,78 €	
R. à R. Dépenses		- 464 985,00 €
R. à R. Recettes		149 270,44 €
Déficit réel		- 644 475,90 €
Virement investissement nécessaire 1068		644 475,90 €
Situation finale		0,00 €
Résultat global cumul	427 088,78 €	

Sous la présidence de M. CROUZIER, doyen d'âge, sans la présence de M. le Maire, après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le Compte Administratif 2023 du budget communal.

III.2 – Affectation des résultats – exercice budgétaire 2023

Monsieur le Maire propose d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 (Excédent)	1 071 564,68 euros
Affectation complémentaire en réserve	644 475,90 euros
Résultat reporté en fonctionnement	427 088,78 euros
Résultat reporté en investissement (déficit)	328 761,34 euros

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

III.3 – Vote des taxes locales 2024 (Délibération 2024-0204)

Monsieur le Maire indique que la Commission des Finances, réunie le 21 mars 2024, a proposé de soumettre aux membres du Conseil Municipal la question d'une augmentation, maîtrisée, des taux de taxes locales.

M. le Maire soumet la proposition aux voix.

- 3 membres du Conseil municipal s'abstiennent ;
- 16 membres du Conseil municipal sont favorables à une augmentation des taux de + 1 % ;
- 4 membres du Conseil municipal sont favorables à une augmentation des taux de + 1,5 %.

L'augmentation de + 1 % des taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires, et de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'année 2024, tel qu'énoncé dans le tableau suivant :

Taxes	Année 2023	Année 2024
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS)	6,78 %	7,78 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB)	30,32 % (Part communale : 7,45 %)	31,32 % (Part communale : 8,45 %)
Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB)	30,79 %	30,79 %

III.4 – Vote du Budget Primitif – exercice budgétaire 2024 (Délibérations 2024-0207 et 2024-0205)

M. le Maire donne la parole à M. Daniel CORRE, Adjoint aux Finances, qui expose, à l'ensemble des membres du Conseil municipal, en détail, section par section, le projet de budget primitif 2024.

En section de fonctionnement :

De l'augmentation usuelle de la masse salariale liée à l'avancée en ancienneté des agents.

Budget primitif proposé :

RECETTES

Impôts et taxes	1 913 443 €
Atténuations de charges	56 000 €
Produits de service	178 000 €
Excédent de fonctionnement reporté	427 089 €
Produits de gestion courante	195 100 €
Dotations, subventions et participations	750 694 €
	3 520 326 €

DÉPENSES

Charges à caractère général	1 185 908 €
Charges de personnel	1 459 500 €
Atténuations de produits	37 000 €
Charges de gestion courante	230 500 €
Charges financières	49 500 €
Charges spécifiques	5 000 €
Dotations provisions dépréciations	2 000 €
Virement à la section Investissement	499 422 €
Dotations amortissements provisoires	50 696 €
	3 520 326 €

Cette proposition est approuvée à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal.

En section d'investissement :

Il est précisé que l'ensemble des propositions a fait l'objet d'une présentation détaillée en Commission Voirie et Bâtiments, et que des arbitrages ont été réalisés afin de contenir le niveau de dépenses.

Compte-tenu des opérations proposées et de la poursuite des travaux de réfection des toitures prévues en 2024 suite à la grêle, il est proposé de recourir à un emprunt de 250 000 € pour accroître la capacité de financement.

Budget primitif proposé :

RECETTES

Autres ressources	50 967 €
Subventions nouvelles	160 500 €
Subventions reportées	149 270 €
Emprunts	250 000 €
Autofinancement	644 475 €
Fonds de Compensation TVA	74 000 €
Taxe aménagement	55 000 €
Virement de la section Investissement	499 422 €
	1 883 364 €

DÉPENSES

Déficit antérieur reporté	328 762 €
Emprunt EPF	13 696 €
Restes à réaliser reportés 2023	484 925 €
Propositions nouvelles	685 650 €
Remboursement emprunt (capital)	370 331 €
	1 883 364 €

La proposition de B.P. 2024 en section d'investissement, soumise à l'approbation des membres du Conseil Municipale recueille :

- 0 abstention ;
- 5 voix contre ;
- 18 voix pour.

La proposition est adoptée à la majorité des voix.

III.5 – Demande de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Voirie » (Délibération 2024-0207)

M. le Maire propose de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de l'Allier pour l'année 2024 dans le cadre du dispositif « Voirie » - thématique « Voirie et Ouvrages d'art » pour des travaux d'investissement d'un montant estimé à 86 791,00 euros H.T.

Il est indiqué que le taux de subvention du Conseil départemental de l'Allier est de 30 % sur un montant éligible de 50 000,00 € H.T. représentant un montant de subvention de 15 000,00 euros.

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'année 2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

III.6 - Demande de subventions auprès du Conseil Départemental au titre du dispositif « Equipements sportifs » (Délibération 2024-0207)

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal le contenu du projet de création d'une Pumptrack, projet proposé par le Conseil Municipal Jeunes.

Il propose de solliciter une aide de l'Etat dans le cadre du dispositif « Plan équipements Génération 2024 » selon le plan de financement suivant :

Montant prévisionnel des travaux (HT) : 99 250,00 € HT

- Etat (50 %) : 49 625,00 €
- Conseil départemental de l'Allier (30 %) : 29 775,00 €
- Autofinancement : 19 850,00 €

La dépense correspondante est inscrite au budget de l'année 2024.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

PERSONNEL COMMUNAL

III.7 - Création de 2 emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement saisonnier d'activité (Délibération 2024-0210)

Il s'avère nécessaire de prévoir un renfort du service technique dans le cadre de l'activité menée en période estivale, notamment dans le cadre de l'entretien des espaces verts de la commune.

Il est proposé de créer deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint technique, suite à l'accroissement saisonnier d'activité d'une durée hebdomadaire de travail égale à 35h00 (35/35ème), à compter du 1er mai 2024 pour une durée maximale de 6 mois sur une période maximale de 12 mois.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

III.8 - Création de 2 emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité (Délibération 2024-0211)

Un renfort en personnel peut être occasionnellement nécessaire dans le cadre de l'activité du Centre de Loisirs de la commune, compte tenu du nombre d'enfants accueillis.

Il est ainsi proposé d'inscrire au tableau des effectifs deux emplois non permanents relevant du grade d'Adjoint territorial d'animation pour un accroissement temporaire d'activité, à temps non complet.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

ENFANCE

III.9 - Tarification des services périscolaire, accueil du mercredi et vacances scolaires (Délibération 2024-0212)

La commune doit annuellement présenter au Conseil Municipal, pour délibération, la tarification des services périscolaire, de l'accueil du mercredi et des vacances scolaires du Centre de Loisirs.

Il est proposé de ne procéder à aucune modification et de reconduire la tarification décidée en 2023.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

III.10 - Accueil de loisirs sans hébergement - Participation financière des familles – Camp Ados « Le Vieux Boucau » (Délibération 2024-0213)

Le Centre de Loisirs organise, comme chaque été, un camp d'été destiné aux adolescents. Il aura lieu au Vieux Boucau, du 28 juillet au 2 août 2024.

Une participation financière est demandée aux familles, selon un barème identique à celui de l'année 2023 : 300 euros, 330 euros et 350 euros.

Il est proposé que la commune participe à une hauteur maximale de 60 % du montant total des dépenses liées à l'organisation de ce séjour, les familles à une hauteur minimale de 40 %.

Un acompte d'un montant de 50 euros devra être versé lors de l'inscription.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

IV – QUESTIONS DIVERSES

Dépôt d'une fibule au Musée Anne-de-Beaujeu, labellisé « Musée de France »

M. le Maire expose que la commune met en dépôt au Musée départemental Anne de Beaujeu une fibule, pièce datant du VI^{ème} siècle, pour conservation et exposition.

Une convention de 2 ans, renouvelable, est mise en place avec le Conseil départemental de l'Allier à cet effet. La pièce sera assurée pour une valeur de 3 000,00 euros.

Mutuelle communale

Un point est fait sur le projet de mise en place d'une mutuelle communale.

Des travaux ont été menés en Commission, au cours desquels un questionnaire a été élaboré à destination des Creuziérois, afin d'évaluer leurs attentes en la matière et le nombre de personnes susceptibles d'être intéressées. Il sera distribué conjointement avec le prochain « Creuzier-Info », et relayé sur les réseaux sociaux de la commune et sur le site.

Il est à noter que la Région Auvergne-Rhône-Alpes devrait proposer une mutuelle régionale courant juin.

QUESTIONS ORALES

Mme FINAT, Conseillère municipale d'opposition, soumet à M. le Maire deux questions :

- **La première : « Nous aimerions savoir qui remplace le garde-champêtre dans ses multiples fonctions : urbanisme, sécurisation des sorties d'école et gestion des troubles de l'ordre public ? »**

M. le Maire donne la parole à Mme SOARES, Adjointe au personnel.

Mme SOARES indique que :

- La gestion des demandes d'urbanisme est désormais assurée par M. Hugues PHILIPPOTEAUX ;
- La sécurisation des abords des écoles, la livraison des repas à la maternelle et le portage de repas aux aînés sont assurés par M. Philippe AMEIL ;
- Sur la mission de gestion des troubles de l'ordre public, il a été choisi de mettre en place une mission d'Agent de Surveillance de la Voie Publique (ASVP). Celui-ci sera un agent faisant partie des effectifs techniques de la commune, et qui assurera, parallèlement à ses missions techniques, celle de surveillance de la voie publique ;
- Les états des lieux inhérents à la location et à l'utilisation des salles communales sont réalisés par les membres du personnel technique. Un système d'astreintes sera proposé lors du prochain Conseil municipal afin, notamment, de sécuriser les temps dévolus à la gestion des salles communales sur les samedis et dimanches.

Mme SOARES précise que cette nouvelle organisation a été présentée en Commission du Personnel.

- **La seconde : « Est-ce que le PCS (Plan Communal de Sauvegarde) a été réactualisé ? Si oui, à quelle date ? »**

M. le Maire indique que le PCS est un plan permettant la gestion de tout type d'évènements entraînant une situation de crise.

M. GODEFROY précise que le PCS actuel de la commune n'est pas à jour, mais que Creuzier-le-Vieux s'inscrit dans la démarche de Vichy Communauté, qui œuvre à la mise en place de PCS cohérents et uniformes à l'échelle de l'agglomération.

Cette démarche est en cours, des réunions de travail ont lieu, un premier recensement a été fait à l'échelle de l'agglomération.

L'ordre du jour est épuisé.

La séance du Conseil Municipal est levée à 21h16.

Le Maire,



Bernard CORRE

Le Secrétaire de séance

Hadrien FAYET